



Problème de mon véhicule au bout de 15 jours

Par **Le corse32000**, le **06/05/2016** à **17:33**

Bonjour j'ai acheté une voiture le 26 Avril 2016 chez un professionnel avec une garantie de 3 mois, deux jours après je m'aperçois que la fermeture centralisée ne marche pas et que la clef non plus (elle sert juste à démarrer). Il a 2 jours ma compagne prends la voiture et la elle se coupe sans raison ou refuse de démarrer. Donc appel de l'assistance voiture enmené chez un garage et qui me dit que sa viendrai sûrement de l'antivol du n'émane. J'ai donc envoyé un mail au vendeur vu qu'il était tard et que c'était férié , celui ci m'écris en me disant qu'il était en déplacement et serait disponible que la semaine prochaine.

J'ai navigué un peut sur les forums et d'après ce que j'ai compris la garantie comprends juste moteur et boîte. Je ne cest pas quoi faire je suis un peut perdu et je ne veut pas payer en sachant que la voiture a même pas 2 semaine. Je vous remercie d'avance.

Par **janus2fr**, le **06/05/2016** à **18:54**

Bonjour,

En France, nous bénéficions de la garantie légale de conformité. Bien que cette garantie soit de 2 ans, dans le cas d'un achat d'occasion, il n'y a que durant les 6 premiers mois que tout défaut apparu est réputé exister au moment de la vente.

Vous êtes dans cette période de 6 mois, vous pouvez donc demander l'application de cette garantie.

Peu importe l'éventuelle garantie commerciale de 3 mois dont on vous a parlé, la garantie légale de conformité est de droit !

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>